



## COMMUNE DE MILVIGNES

# Milvignes revient à un budget équilibré

**L'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes, votée ce lundi 2 décembre par le Grand Conseil Neuchâtelois permet à la commune de Milvignes de présenter un budget 2014 légèrement positif. Le Conseil communal ne peut que féliciter le Conseil d'Etat d'avoir fait aboutir ce projet. Cette bascule d'impôts rétablit le déséquilibre qui péjorait les recettes de notre commune depuis le 2<sup>ème</sup> désenchevêtrement de 2005 ainsi que les autres réformes qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du projet de fusion de Milvignes.**

Le budget de la commune de Milvignes est très largement tributaire des décisions cantonales successives en termes de fiscalité (fiscalité des personnes morales, fiscalité des personnes physiques), d'aide sociale, de recapitalisation de Prévoyance, etc. Par corollaire, le contrôle que la commune de Milvignes peut avoir sur ses finances est relativement restreint. La maîtrise des finances dépend en effet d'éléments endogènes dans quelques domaines finalement assez limités. Tout le reste dépend largement d'éléments exogènes, soit des décisions cantonales.

A l'interne, aux yeux du Conseil communal, tout doit être fait pour atteindre la maîtrise des charges. Un certain nombre de mesures d'économies ont été évaluées mais le Conseil communal ne souhaite pas entrer en matière sur la diminution de prestations à la population. En parallèle, il souhaite favoriser le développement des revenus. L'arrivée de nouveaux citoyens, planifiée mais retardée dans plusieurs cas par les procédures légales, doit demeurer l'une de ses priorités. Dans cette optique, le Conseil communal entend maintenir et développer la qualité de la vie dans la commune et faciliter par tous les moyens possibles l'arrivée de nouveaux contribuables.

A l'externe, le but de l'exécutif de Milvignes est clairement de permettre de réacquérir plus d'autonomie dans la maîtrise endogène de ses finances. De ce point de vue, la fusion n'a pas encore porté ses fruits et c'est normal : toutes les projections prévoient que l'équilibre budgétaire de la nouvelle commune devait être atteint sur l'entier de la législature, plutôt que sur chacune des années de celle-ci.

Par ailleurs, l'exécutif de Milvignes regrette les incertitudes auxquelles sont soumises toutes les communes face aux décisions cantonales. Il devient difficile de boucler un budget crédible quand celui-ci dépend de décisions encore à venir. La commune de Milvignes souhaite sur ce point obtenir au plus vite une modification des usages permettant aux communes de présenter en fin d'année, un budget crédible et consolidé sur la base de décisions cantonales connues et validées.

Colombier, le 4 décembre 2013